



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sang

Question écrite n° 113121

## Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation des donneurs de sang. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend prendre des mesures pour l'amélioration et le renforcement des procédures des dons de sang et de plasma de façon à les rendre plus équitables et transparentes.

## Texte de la réponse

La transparence des procédures des dons de sang et de plasma est l'objectif des actions de l'Établissement français du sang, auquel est associée la Fédération française des donneurs de sang bénévoles, tant au niveau national que local. Les prescriptions législatives et réglementaires encadrant le don de sang et de plasma sont précises et contraignantes, tant sur le plan de l'information des donneurs sur le devenir de leur don que sur le plan de la sécurité sanitaire. Les principes d'anonymat, de consentement et de bénévolat sont au coeur de la pratique quotidienne de l'Établissement français du sang. Des documents précis et didactiques sont remis au donneur avant l'entretien médical (questionnaire pré-don, fiche explicative) et après le don (procédure de rappel, document d'information sur les autres dons) et une grande quantité d'informations est disponible sur le site de l'Établissement français du sang et de ses établissements régionaux [www.efs.sante.fr](http://www.efs.sante.fr).

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Dolez](#)

**Circonscription :** Nord (17<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 113121

**Rubrique :** Sang et organes humains

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé et solidarités

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 décembre 2006, page 12915

**Réponse publiée le :** 20 mars 2007, page 3006